

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement, politique de la Ville :

AMENAGEMENT ET VILLE DURABLE – PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – PLAN DE FINANCEMENT, AUTORISATION DE PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTION

DEL20220912_08

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : P. Chrétien - VU en C° finances du 8/09/2022

La commune de Ouistreham souhaite s'engager dans un programme très ambitieux de travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments à la suite des premiers projets de ces dernières années. Ces travaux porteront tant sur le remplacement d'anciennes menuiseries extérieures que sur des toitures sources d'importantes déperditions thermiques que sur les équipements de chauffage et/ou production d'eau chaude sources potentielles d'économie. Toute autre opportunité sera regardable.

Le contexte actuel nous pousse à accélérer le mouvement et le but escompté est aussi de diminuer les coûts et la facture énergétique. L'opération concerne ici plusieurs bâtiments communaux : l'Hôtel de Ville, les locaux de la Police municipale, la Grange aux Dîmes, le gymnase Kieffer, les salles Cavelier, ...

Ce programme, prévu sur 3 ans, est soutenu par le Gouvernement qui, dans le cadre de la DETR/DSIL, a ouvert de nouvelles enveloppes pour aider les collectivités territoriales à financer leurs projets de rénovation énergétiques de bâtiments publics.

Plan de financement prévisionnel du projet :

COÛT PREVISIONNEL		FINANCEMENT estimatif	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Type de financement	Montant en € HT
Travaux	476 667 €	Etat : DSIL/DETR	190 667 €
		Autofinancement	286 000 €
Total	476 667 €	Total	476.667 €

Autorisation de programme : 572 000 € TTC

Crédits de paiement TTC :

2022	2023	2024	Total
97 187 €	237 406 €	237 407 €	572 000 €

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- ➔ VALIDE le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux tel que décrit plus haut,
- ➔ VALIDE le plan de financement du projet ci-dessus,
- ➔ ADOPTE l'autorisation de programme et les crédits de paiement ci-dessus,
- ➔ RETIRE la délégation accordée au maire pour demander des subventions (26° délégation), pour le temps de la présente délibération ;
- ➔ SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DSIL/DETR pour la réalisation du projet ci-dessus,
- ➔ SOLLICITE une subvention auprès d'autres partenaires pour la réalisation du projet ci-dessus, qui permettra le cas échéant de réduire la part d'autofinancement de la commune ;
- ➔ AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le